

## SOMMAIRE

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES DE PROXIMITÉ ET URBANISME

- Signalez vos difficultés de téléphonie mobile
- Volontariat territorial en administration : dispositif prolongé en 2023

### DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Guide destiné aux élus pour la planification des énergies renouvelables
- Guide de l'offre d'ingénierie dans le Calvados et sollicitation des offres de l'ANCT

### CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES

- Mieux protéger les élus, c'est mieux protéger la République
- Se préparer et faire face aux vagues de chaleur de l'été 2023

### INSTITUTIONS ET VIE LOCALE

- Désignation du référent déontologue de l' élu local

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES DE PROXIMITÉ ET URBANISME



### Signalez vos difficultés de téléphonie mobile

Dans le cadre du «New Deal Mobile» qui prévoit la généralisation de la couverture mobile de qualité pour tous les Français, un nouvel outil est à la disposition des collectivités pour signaler les difficultés de connexion : la plateforme « [Toutes et tous connecté.es](#) ».

Elle accompagne les collectivités dans l'aménagement numérique de leurs territoires. Elle permet notamment aux élus locaux de signaler en quelques clics des zones non ou mal couvertes par les opérateurs de téléphonie mobile.

La préfecture, en lien avec vos représentants de l'UAMC, propose chaque année des zones supplémentaires à couvrir.

27 pylônes ont ainsi pu être installés dans le Calvados depuis 2018.

Avant toute décision d'installation, des études radios sont réalisées afin de définir précisément la zone à couvrir et de prioriser les interventions.

Consultez la [vidéo de présentation](#) qui permet de découvrir l'outil et la procédure pour faire des signalements.

Pour toute autre question : [pref-projets-collec@calvados.gouv.fr](mailto:pref-projets-collec@calvados.gouv.fr)



Le **VOLONTARIAT**  
**TERRITORIAL** en  
ADMINISTRATION

UNE AIDE À L'INGÉNIERIE  
pour les collectivités territoriales

## Volontariat territorial en administration : dispositif prolongé en 2023

Dans le cadre de l'agenda rural, le Gouvernement a mis en place en avril 2021 [le volontariat territorial en administration](#) (VTA) pour renforcer l'ingénierie dont bénéficient les territoires ruraux et pour offrir une expérience valorisante à de jeunes diplômés. Ce dispositif a permis d'accompagner le recrutement de 550 VTA au total à fin 2022.

Au regard du succès et de l'intérêt du dispositif pour les collectivités comme pour les jeunes, dans le cadre du plan France ruralité, le Gouvernement prolonge ce dispositif en 2023 pour une enveloppe nationale de 220 VTA supplémentaires.

Toute collectivité intéressée par ce dispositif peut se manifester auprès de la préfecture en adressant une proposition de fiche de poste à l'adresse suivante : [pref-projets-collec@calvados.gouv.fr](mailto:pref-projets-collec@calvados.gouv.fr).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



### Guide destiné aux élus pour la planification des énergies renouvelables

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 met les collectivités au cœur de la planification énergétique, en leur permettant de définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Afin d'accompagner les élus dans cette démarche, le ministère de la Transition énergétique met à leur disposition :

- Un [guide de planification des énergies renouvelables](#) présentant le principe des zones d'accélération, précisant le calendrier et recensant l'ensemble des outils qui faciliteront les démarches des élus ;
- Des [fiches synthétiques sur les différents types d'énergie renouvelables](#), avec des chiffres-clés et des conseils pour les élus. Chaque territoire pourra alors personnaliser ses zones d'accélération selon ses besoins et ses spécificités ;
- Un [portail cartographique](#), afin de permettre aux élus de mener à bien cet exercice, et dans l'objectif de rendre accessible au public l'ensemble des informations relatives aux énergies renouvelables.

## GUIDE DE L'OFFRE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE

### Guide de l'offre d'ingénierie dans le Calvados et sollicitation des offres de l'ANCT

L'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets s'inscrit dans les priorités d'action de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

La DDTM est à votre service pour vous aider à identifier les ressources locales en ingénierie mobilisable pour mener à bien vos différents projets (revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, transition écologique, développement économique ou des usages numériques, mobilités, logement, etc.)

Lorsque l'offre d'ingénierie locale s'avère insuffisante, l'ANCT peut vous proposer un soutien à l'ingénierie.

Un guide permet d'aider les collectivités à s'engager dans une telle démarche : [https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content/files/document/guide\\_des\\_economies\\_d\\_eau\\_-\\_batiments\\_et\\_espaces\\_publics\\_-\\_web-3.pdf](https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content/files/document/guide_des_economies_d_eau_-_batiments_et_espaces_publics_-_web-3.pdf)

Pour plus d'informations : [anct14@calvados.gouv.fr](mailto:anct14@calvados.gouv.fr)

## CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES



### Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus

#### Mieux protéger les élus, c'est mieux protéger la République

Le «plan national contre les violences aux élus» a pour objectif de renforcer leur sécurité en leur apportant un soutien fort dans toutes les étapes qu'ils peuvent rencontrer en cas d'atteintes.

Le plan est structuré autour de quatre grands axes :

- Renforcer la protection juridique et psychologique des élus
- Renforcer la protection physique des élus
- Renforcer les mesures judiciaires
- Renforcer les relations maires-parquets

Retrouvez l'ensemble du plan sur <https://www.calvados.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales/Plan-national-de-prevention-et-de-lutte-contre-les-violences-aux-elus>

### ADAPTATION : 15 ACTIONS PHARES POUR FAIRE FACE AUX VAGUES DE CHALEUR DÈS L'ÉTÉ 2023

#### Se préparer et faire face aux vagues de chaleur de l'été 2023

[15 actions phares](#) ont été présentées par le Gouvernement pour faire face aux vagues de chaleur.

Sur le plan départemental, les services de l'État assurent la communication des bonnes pratiques auprès du grand public en amont et durant les vagues de chaleur.

Les organisateurs d'événements sportifs et culturels sont accompagnés dans leurs adaptations face aux vagues de chaleur.

Au niveau communal, votre engagement est essentiel pour informer, anticiper et protéger. Il s'agit notamment de :

- Mettre à jour le registre des personnes vulnérables et leur signaler l'appui qu'elles peuvent obtenir ou les îlots de fraîcheur vers lesquels elles peuvent être orientées.
- Recenser les locaux collectifs disposant de pièces ou d'espaces climatisés ou refroidis.
- Engager des actions de communication et de sensibilisation à destination de la population : comme par exemple, des petits travaux pour garder son logement frais (Voir le [guide de l'Ademe](#)).
- Il est recommandé de relayer les campagnes d'informations sur les comportements à adopter chez soi.
- Anticiper en recensant les événements sportifs et culturels afin d'être en mesure de les adapter au risque chaleur ou, le cas échéant de les reporter ou en réfléchissant aux adaptations des horaires de travail des services communaux particulièrement exposés (espaces verts, voirie...)

Les guides ci-dessous énumèrent d'autres recommandations concrètes à destination des maires :

- [Guide ORSEC départemental relatif à la gestion sanitaire des vagues de chaleur](#)
- [Guide « Faire face aux vagues de chaleur avec plan communal de sauvegarde \(PCS\) »](#)

## INSTITUTION ET VIE LOCALE



### Désignation du référent déontologue de l' élu local

Depuis le 1er juin 2023 tout élu local peut consulter un référent déontologue dédié, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

A cette fin, chaque collectivité ou établissement public est dans l'obligation de désigner par délibération une ou plusieurs personnes ou un collège de référents déontologues, à destination unique des élus.

Afin d'accompagner les collectivités locales dans sa mise en oeuvre, [un guide explique le dispositif réglementaire encadrant la désignation des référents déontologues des élus locaux.](#)

Directeur de la publication : Thierry MOSIMANN, préfet du Calvados

Création : Bureau de la représentation de l'État et de la communication, avec le concours des services de l'État

Crédits photos : préfecture du Calvados

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

